

Département de Loire-Atlantique
Arrondissement d'ANCENIS

COMMUNE DE LIGNÉ

Convocation du jeudi 9 novembre 2023

Nombre de membres :

Conseillers en exercice 29

Conseillers présents 27

Qui ont délibéré 29

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2023**

Délibération 231116D004
Classification : 3.1 - Acquisitions

L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

Étaient présents : M. Maurice PERRION, Mme Anne-Marie CORDIER, M. Philippe ROBIN, Mme Sonia FEUILLÂTRE, M. Olivier BLAISE, Mme Valérie PRONO, M. Alain BOURGET, Mme Nathalie ROZÉ, M. Bertrand LERAY, M. Jean-Marc BESNARD, M. Gaëtan GROIZEAU, M. Thierry KERLOC'H, M. Laurent LEBRETON, Mme Catherine GAULT, M. Stéphane FAGARD, Mme Stéphanie BÉRITAULT, M. David TOURNEFIER, M. Stéphane HÉAS, Mme Anita MENET, M. Guillaume NIEL, Mme Mélanie BRIAULT, M. Julien ROUSSEAU, Mme Aurélie VASSAULT DUVAL, M. Michel MATHÉ, Mme Déborah SIDDI, Mme Lucie DEVAIS, Mme Déborah JOURDON.

Étaient absents excusés : Mme Nathalie CAIVEAU (pouvoir à Anne-Marie CORDIER), Mme Lucie BONNO (pouvoir à Alain BOURGET).

Secrétaire de séance : Mme Déborah JOURDON.

AFFAIRES FONCIÈRES – ACQUISITION D'UNE PARCELLE AU LIEUDIT LE MOULIN DE LA BELLÈRE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été sollicité par les consorts Douet, propriétaire au lieudit le Moulin de la Bellière, pour que la commune se porte acquéreur de la parcelle cadastrée section YN n°247, qui se situe dans le prolongement de la voie communale d'accès au lieudit.

Considérant l'intérêt pour la commune d'intégrer cette parcelle dans le domaine communal, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section YN n°247 au prix de 1 euro symbolique,
- dit que les frais d'acte seront à la charge de la commune,
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Vote : 29 voix pour

A Ligné, le 23 novembre 2023

Le Maire,
Maurice PERRION



La secrétaire de séance
Déborah JOURDON



Publié sur le site de la commune le .. 24/11/23.